

**RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE
POLICE NORD VAUDOIS**

Date :	10 octobre 2012	Préavis 01/2012
Objet :	Budget 2013	

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 17, chif 5 du statut de l'association intercommunale Police Nord Vaudois, nous vous soumettons pour adoption le budget 2013, tel que présenté et validé par le Codir de l'association en date du 8 octobre 2012.

La Ville d'Yverdon-les-Bains en qualité de commune boursière a établi le budget sous le *chiffre 611 par extrait de ses comptes*. Nous vous présentons, ci-après l'ensemble détaillé de ces rubriques qui permettent d'assurer l'équilibre financier, tel que défini à l'art. 33 dudit statut.

Contexte et enjeux

Le périmètre des actions sécuritaires de la Police Nord Vaudois, comprend plus de 36'000 habitants au 01.01.2012. Par voie de conséquences, l'engagement des moyens policiers et sa structure opérationnelle ont fait l'objet d'une étude précise et scientifique conduite par l'Ecole des sciences criminelles de l'Université de Lausanne, laquelle définit les minimas et standards d'intervention au travers d'un contrat d'accréditation.

Dans ce contexte, la Police Nord Vaudois, de par son positionnement géographique et ses villes-centres représente un élément clé de l'organisation de la nouvelle police coordonnée cantonale. En termes financiers, le développement structurel de la PNV est forcément lié à l'évolution sociétale mais il n'en demeure pas moins que l'association en garde une certaine maîtrise. A ce sujet, l'analyse des besoins à court et moyen termes est connue pour l'ensemble de la législature.

./..

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA POLICE NORD VAUDOIS
sur proposition du Comité Directeur,
valide le budget 2013 tel que présenté par l'extrait du compte 611.

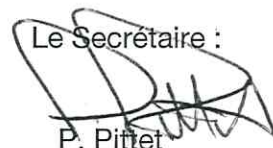
AU NOM DU COMITE DIRECTEUR

Le Président :



J.-D Carrard

Le Secrétaire :



P. Pittet

Police régionale du Nord Vaudois - Budget 2013

		Budget 2013	
		Charges	Revenus
611	Coût de la Police Régionale	10'956'800	10'956'800
611.3011	Traitements	6'683'000	0
611.3012	Salaires personnel occasionnel	0	0
611.3060	Frais de déplacements	10'000	0
611.3091	Frais de formation	258'700	0
611.3099	Frais divers du personnel	23'000	0
611.3102	Livres, journaux, annonces	7'500	0
611.3109	Frais administratifs divers	25'000	0
611.3111	Achats machines et mobilier	30'000	0
611.3114	Uniformes et équipements	250'000	0
611.3120	Energie	2'500	0
611.3151	Entretien machine et matériel	9'400	0
611.3156	Entretien matériel spécialisé	43'500	0
611.3161	Loyers	46'000	0
611.3181	Frais de port	4'000	0
611.3185	Prestations de tiers	121'000	0
611.3186	Assurances	2'600	0
611.3188	Frais de mise en fourrière	20'000	0
611.3313	Amortissements	112'000	0
611.3901	Charges sociales	1'883'000	0
611.3902	Prestations internes	985'000	0
611.3904	Loyer interne	414'900	0
611.3909	Intérêts internes	25'700	0
611.4354	Ventes récup.div.et frais de fourrière	0	30'000
611.4356	Prestations fournies	0	50'000
611.4362	Remboursement de frais	0	0
611.4370	Amendes	0	200'000
611.4370.01	Amendes radar	0	300'000
611.4521	Facturation à Police Régionale NV	0	1'740'700
611.4902	Part. Yverdon coût Police régionale	0	8'636'100

611.4521 Autres communes

80'900

1'659'800

1'740'700

Police régionale Nord Vaudois

Coût d'un policier 150'000

Effectif opérationnel selon préavis

Police mun. Yverdon	45	6'750'000
Eng. 5 aspirants	5	750'000
Budget Orbe	7	1'050'000
Engagements suppl.	8	1'200'000
	65	9'750'000

Effectif selon budget 2013

Police mun. Yverdon (terrain)	56
Police mun. Yverdon (cadres)	6
Aspirants	3
commandant	1 (pas compris dans les 65 postes)
Secrétaire	1 (pas compris dans les 65 postes)
Surveillant trafic radar	1 (pas compris dans les 65 postes)
	68

Budget prévisionnel 2013

Total des charges	10'956'800
Total des recettes	-580'000
	10'376'800

Répartition par commune

	Nbre hab. au 31.12.11	Coef.	Nbre hab. pondéré	Valeur du point d'impôt	Répartition des coûts de la région	Bascule de 2 points d'impôt	Solde à charge de la commune
Ependes	330			7'270	14'540	-14'540	0
Essert-Pittet	147			3'994	7'988	-7'988	0
Orcelles-Chavornay	343			8'512	17'024	-17'024	0
Suchy	459			10'660	21'320	-21'320	0
Orbe	6'341	5	31'705	172'885	1'659'832	-345'770	1'314'062
Montcherand	432			14'738	29'476	-29'476	0
Yverdon-les-Bains	27'651	6	165'906	692'199	8'636'078	-1'384'398	7'251'680
	35'703		197'611		10'376'800	-1'820'516	8'565'742

Les petites communes paient 2 points d'impôt et le solde est réparti selon la pondération ci-dessous entre Yverdon-les-Bains et Orbe.

Pour les comptes 2013, il sera tenu compte de la population fin 2012 et de la valeur du point d'impôt 2012.

Pondération de la population

0 - 1000	2
1000 - 5000	3
5000 - 10000	5
10000 - 40000	6